



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 11 mars 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mars 2021
--- o0o ---**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE, COURROS, M. PIQUER JONQUIERE, Mmes ZELLER (a procuration pour M GOSSELIN), THIEBLIN, CHAPUIS, MM. BRUEY, DARRIBEYROS, DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme ZELLER), M. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
Délibération n° 12**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Compte de gestion 2020 – budget Annexe régie des fêtes et Animations

Mme la Trésorière municipale a transmis le compte de gestion 2020 du budget annexe régie des fêtes et animations. Il convient de se prononcer sur ce compte de gestion.

040031
TRES. TARTAS



II-1
Exercice 2020

**33300 - REGIE MUNICIPAL DES FETES-TARTAS
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		31 640,38	31 640,38
Titres de recettes émis (b)		15 720,00	15 720,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		15 720,00	15 720,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		31 640,38	31 640,38
Mandats émis (f)		2 762,14	2 762,14
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		2 762,14	2 762,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		12 957,86	12 957,86
(h - d) Déficit			

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021



ID : 040-214003139-20210319-2021_B12-DE

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable sur ce compte de gestion.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-Luc BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.